

Irma, la furieuse !

Le 4 septembre, **Irma**, un ouragan de catégorie 5 a touché les îles de St-Martin et de St-Barthélemy, faisant une dizaine de victimes. Ce cyclone dévastateur a rasé 85 à 90% des bâtiments publics et privés : les maisons, les bâtiments administratifs et surtout les écoles. De nombreux élèves avaient alors quitté l'île et sont allés poursuivre leurs études dans les îles voisines ou en Métropole.

Notre collègue a accueilli 5 élèves venant de St-Martin. Une première vague de retour vers les îles du Nord était opérée pour le 2 octobre.

La reprise effective s'est produite le 6 novembre après les vacances de la Toussaint, en présence du Premier ministre Édouard Philippe. Il avait promis d'être présent lors de cette rentrée particulière, c'est chose faite. Il était accompagné du ministre de l'éducation nationale Jean-Michel Blanquer et de la ministre des Outre-Mer Annick Girardin. Tous les élèves ont repris le chemin de l'école. Certains établissements ne sont pas encore opérationnels. Leurs élèves ont alors été affectés dans d'autres écoles. Les horaires de cours ont été adaptés et des rotations ont été mises en place pour permettre à tous les élèves de Saint-Martin de retourner à l'école.

Kelsy, David et Yaëlle

Maria et ses dégâts



Lors du passage de Maria, l'ouragan a dévasté de nombreuses îles telles que : Porto Rico, la Dominique, la Martinique, S^t-Martin, S^t-Barthélemy, la République dominicaine...

Arrivé quelques peu après l'ouragan Irma, l'ouragan Maria passe sur les Antilles en faisant des dégâts matériels considérables. D'autant plus pour S^t-Martin et S^t-Barthelemy déjà bien endommagés par Irma, la crainte régnait encore sur les Antilles...

Océane, Yaëlle, Lysah

Grève des fonctionnaires

LEÇON DU JOUR : LE PLÉONASME.



Qu'est-ce que la grève ?

La grève est un arrêt de travail collectif destiné à appuyer des revendications professionnelles. Le droit de grève est reconnu aux agents publics. Cependant la grève fait l'objet de certaines limitations et entraîne des retenues sur les salaires.

Un ou plusieurs syndicats doivent prévenir l'administration au moins 5 jours avant le début de la grève et préciser :

- le lieu, la date et l'heure du début de la grève ;
- sa durée ;
- ses motifs.

Si cette obligation de préavis n'est pas respectée, l'administration peut prendre des sanctions disciplinaires à l'encontre des grévistes

Grèves interdites

Certains types de grève sont interdits : grève tournante ; grève politique non justifiée ; grève sur le tas.

Combien de fonctionnaires ont fait la grève le 10 octobre 2017 ?

La grève du 10 octobre 2017 a mobilisé des dizaines de milliers de fonctionnaires. Entre 209 000 et 400 000 fonctionnaires ont manifesté leur mécontentement dans la rue (contre la suppression des postes, le gel des rémunérations, la perte du jour de carence, etc.). « Selon l'éducation nationale, 17,5% des enseignants ont été en grève » au niveau national. C'est une grève moyennement suivie mais qui en appelle d'autres, prédisent les syndicats.

En Guadeloupe la grève du mardi 10 octobre a été suivie à 20% dans le Primaire et 12% dans le Secondaire (Source RCI). Des chiffres relativement proches de ceux du national.

Martin, Eloïse et Muquerlin

HAÏKU

« Court poème japonais qui saisit un moment fugace de la nature »

1

**La pluie qui fiffine
prévient toute la
basse-cour
que l'orage arrive**

2

**Annonçant la pluie
résonne dans la nuit noire
le chant des arenouilles**